

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 9 septembre 2020 à 19h exceptionnellement à huis clos et suivant les consignes de la santé publique pour la santé et sécurité de tous à partir de la municipalité de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents les conseillers: Sylvie Paquette, Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes et Sonia Rochon. L'absence de Philippe Labelle est motivée.

Tous formant quorum sous la présidence de Nicolas Malette, maire. Assistent également à la séance, Julie Jetté, directrice générale occupe le siège de secrétaire d'assemblée et Hélène Joanisse, directrice générale adjointe.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h03.

2020-09-65

Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement.

2020-09-66

Adoption des procès-verbaux

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2020.

Adoptée unanimement.

2020-09-67

Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et bilan au 31 août 2020

La conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu d'adopter les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (**149 027,28\$**), à payer (**47 408,16\$**), le rapport de salaires, les rapports des revenus et des dépenses et le bilan au 31 août 2020.

Adoptée unanimement.

Note : la directrice générale/secrétaire-trésorière, Julie Jetté, déclare que tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires, conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, à savoir :

Nicolas Malette, maire	-dûment déposée;
Sylvie Paquette, conseillère	-dûment déposée;
Robert Gaudette, conseiller	-dûment déposée;
Mélissa Rochon, conseillère	-dûment déposée;
Lise Crêtes, conseillère	-dûment déposée;
Philippe Labelle, conseiller	-dûment déposée;
Sonia Rochon, conseillère	-dûment déposée;

2020-09-68

Soumissions – réfection plancher, achat de tables et chaises – octroi de contrat plancher – subvention Nouveau Horizon

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de faire changer le couvre plancher de la salle municipale et des pièces adjacentes;

ATTENDU QUE la municipalité a été en appel d'offres sur invitation de 2 fournisseurs de la région ;

ATTENDU QUE les soumissions et les produits ont été examinés par le conseil;

ATTENDU QUE les résultats des soumissions sont :

NOMS	Montants sans taxe (commercial 10 ans-sans entretien)
Ameublement Branchaud Inc. – couvre plancher	\$23 478,70
Céra-Bec	\$18 222,90

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que le conseil municipal attribue le contrat pour le couvre plancher à: **Céra-Bec** au prix de **18 222,90\$** plus les taxes applicables. Il est également résolu de faire l'achat de tables et chaises selon le besoin. Le tout conformément à la subvention du programme Nouveau Horizon ainsi que le montant prévu de la Municipalité afin de cadrer dans ladite subvention.

Adoptée unanimement.

2020-09-69

Dépôt de projet dans le programme (Fonds Régions et Ruralité) FRR – infrastructures fitness extérieures;

ATTENDU QUE Cayamant a un projet qui cadre dans le volet 2 du Fonds Régions et Ruralité (FRR) géré par la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG);

ATTENDU QUE les accès aux infrastructures de loisirs sont limités à Cayamant;

ATTENDU QUE le projet est innovateur et serait le premier du genre en Haute-Gatineau;

ATTENDU QUE Cayamant souhaite assurer l'accès à des loisirs diversifiés, de proximité et gratuit ;

ATTENDU QUE Cayamant souhaite développer ses attraits et infrastructures de loisir permettant d'améliorer la santé et d'inculquer de saines habitudes de vie à sa population;

ATTENDU QUE ces infrastructures seront disponibles et accessibles en tout temps;

ATTENDU QUE l'accès à ces infrastructures sera gratuit;

ATTENDU QUE Cayamant contribuera de cette façon, à avoir une population en santé;

ATTENDU QUE le projet touche plusieurs groupes d'âge, autant les résidents que les villégiateurs ainsi que les touristes;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le volet 2 du FRR;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu que la Municipalité dépose un projet afin de faire l'acquisition et les installations de structure Fitness extérieures. Il est de plus résolu que la Municipalité y dépose la mise de fonds de 20%, soit 6022\$ du coût du projet de 30 113\$ pour un total de 36 135\$.

Adoptée unanimement.

2020-09-70

Ouverture de poste – service de voirie

ATTENDU QU'un employé de la Municipalité a quitté son poste sans donner de préavis;

ATTENDU QUE cet employé avait convenu de faire les samedis à l'écocentre pour plusieurs samedis;

ATTENDU QUE à la suite de ce départ, Cayamant doit, tout de même donner le service aux citoyens;

ATTENDU QUE ce poste n'est que pour quelques heures les samedis jusqu'au 10 octobre inclusivement;

ATTENDU QU'il est difficile d'offrir que ces quelques heures;

ATTENDU QU'une personne s'est offerte, que cette personne avait, dans le passé, déjà donné son nom pour un emploi d'été et que la situation était urgente;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que la Municipalité entérine l'embauche de Sylvain Charlebois pour effectuer les heures à l'écocentre jusqu'au 10 octobre prochain.

Adoptée unanimement.

2020-09-71

Ouverture de postes – service de voirie

ATTENDU QUE Cayamant a besoin de pourvoir à 3 postes au service de voirie municipale ;

ATTENDU QUE 2 de nos employés ont réorienté leur carrière;

ATTENDU QUE les besoins sont présentement pour un **journalier** pour la saison hivernale, un **chauffeur-journalier** pour la saison hivernale et un **journalier-chauffeur en remplacement** pour une durée indéterminée;

ATTENDU QUE la municipalité aura besoin de réexaminer les besoins suivant la délégation de compétence en matière de collecte d'ordures, recyclage ainsi que de composte à la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) prévu fin de l'année 2020 et début d'année 2021;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'autoriser la direction générale à lancer des offres d'emploi pour les postes mentionnés ci-haut et il est également résolu d'autoriser la direction générale à faire l'embauche de personnel pour combler ces (3) postes en conformité avec les entrevues effectuées. Ces entrevues seront effectuées en y incluant au moins un élu, un responsable du service et la directrice générale, les embauches seront faites sur recommandations des personnes présentes lors des entrevues.

Adoptée unanimement.

2020-09-72

Utilisation – chemin – Rallye Perce-Neige 2021

ATTENDU QUE l'événement d'envergure Rallye Perce-Neige Maniwaki 2020 est de retour les 5 et 6 février 2021 ;

ATTENDU QUE l'événement se déroule comme les années passées en partie sur notre territoire ;

ATTENDU qu'il demande la permission de passer et de barrer des portions de chemins sur notre territoire à savoir : la portion du chemin de l'Aigle appartenant à la municipalité;

ATTENDU QUE les véhicules d'urgence pourront y accéder ;

ATTENDU QUE l'organisation est faite en collaboration et conformément aux normes de CARS (Canadian Association of Rallye Sport), conformément aux recommandations de la Sûreté du Québec ainsi que celles du conseil de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu que la municipalité autorise l'organisation et ses bénévoles à passer, à utiliser et barrer des portions de chemins sur notre territoire afin que l'événement puisse avoir lieu, aux heures déterminées, le 6 février 2021.

Adoptée unanimement.

2020-09-73

Dépôt de projet – subvention – chemins multi-usages

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) géré par la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU QUE Cayamant a sur son territoire entre autres un chemin de catégorie multi-usage, étant le chemin du Mont Cayamant, qui aurait besoin d'amélioration;

ATTENDU QUE le programme de subvention offre 75% du coût total des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité est prête à contribuer pour 25% du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite obtenir le maximum, soit 20 000\$ de subvention ou toute autre somme disponible;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que la Municipalité dépose un projet d'amélioration du chemin du Mont Cayamant pour 20 000\$ dans le cadre du PADF auprès de la MRCVG. Il est également résolu que la Municipalité investisse le 25% du coût du projet afin d'améliorer ce chemin multi-usage et que la direction générale soit autorisée à faire des appels d'offres à (3) entrepreneurs locaux.

Adoptée unanimement.

2020-09-74

Demande d'appui par le Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides

ATTENDU QUE Cayamant a reçu une demande du Syndicat des producteurs acéricole Outaouais-Laurentides;

ATTENDU QUE nous sommes sensibles à la cause des acériculteurs;

ATTENDU QUE nous sommes également d'avis qu'une politique qui favoriserait la culture des érablières publiques et la protection du potentiel acéricole de nos forêts serait bénéfique ;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'appuyer le Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides dans leur demande auprès du gouvernement du Québec.

Adoptée unanimement.

2020-09-75

Avis de Cayamant sur le dépôt – 2^{ème} projet – Schéma d'aménagement – MRCVG

ATTENDU QUE la MRCVG demande l'opinion suite au dépôt du 2^{ème} projet du Schéma d'aménagement pour la Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU QUE Cayamant souhaiterait y voir :

- Plus de détails dans la description du Mont Cayamant;
- Si possible simplicité chiffres nécessaires (proportion par territoire) dans le schéma;
- Plus de précision au niveau de la Rivière Hibou / Petit-Cayamant / Black Rollway;
- Retirer le nom de la Coopérative de solidarité de la Forêt de l'Aigle partout dans le document, cette société a fait faillite;
- Plus de détails sur la spécification d'animaux (étalon) on se questionne sur le terme;
- Pour le nom des pourvoyeurs : vérifier la constance dans les nominations;
- Plus de précision quant au pourcentage du territoire de la Forêt de l'Aigle du Côté Cayamant;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu d'envoyer nos remarques à la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée unanimement.

PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Aucune période de questions, aucune assistance la séance se fait à huis clos.

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté

Fermeture et levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la période de questions terminée, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h12.

Nicolas Malette
Maire

Julie Jetté
Directrice générale

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Par contre, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire